-université
-université
-université
-université
-université

ARRÊTÉ n° 2023 - 95

de composition de commission d'examen des vœux procédure d'accès au premier cycle de l'enseignement supérieur rentrée universitaire 2023-2024

La présidente

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 612-3 et D. 612-1-13 ;

ARRÊTE

Article 1 : La composition de la commission d'examen des vœux « Parcoursup » pour l'année 2023-24, Licence 1 : Mention Information et communication est arrêtée comme suit :

En qualité de Présidente de la commission :

Marie-Noëlle DOUTREIX: Responsable formation L1

En qualité de membres de la commission :

Stéphanie KUNERT : William SPANO :

Marie DESPRES-LONNET : Directrice de l'Institut de la Communication

Article 2 : La directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur les panneaux d'information de l'université et publié sur le site intranet.

La présidente de l'université Lumière Lyon2

Nathalie DOMPNIER

— Lyon 2

TOH. ACADE